



Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Fédération Syndicale Unitaire

104 Rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - Tél. 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48

Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : <http://snuasfp-fsu.org>

LE MARDI 12 SEPTEMBRE

Privé-Public : TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION
pour un droit du travail qui protège tous les salariés

Le contenu des ordonnances sur le code du travail est désormais connu et confirme les craintes exprimées depuis le début de l'été par les organisations syndicales.

Elles vont toutes dans le même sens : plus de précarité, de flexibilité pour les salariés, plus de souplesse, de facilités pour licencier pour les entreprises...

Au-delà de la méthode, consistant à agir rapidement via les ordonnances, le discours gouvernemental sur la soi-disant concertation ne change rien.

Les ordonnances prolongent et aggravent la loi El Khomri dont nous continuons à demander l'abrogation.

L'inversion de la hiérarchie des normes est poussée jusqu'au bout, ce n'est plus de norme du tout. L'individualisation complète du contrat de travail est une revendication patronale pour baisser le «coût du travail» et faciliter les licenciements au motif que cela faciliterait les embauches.

Non seulement des économistes ont démontré que cela n'était pas exact, mais le MEDEF se refuse à tout engagement de création d'emplois.

La fusion des instances représentatives des personnels ont pour but d'affaiblir le rôle des syndicats et l'organisation collective des salariés et par conséquent les droits des salariés.

Ce pouvoir a décidé de s'attaquer aussi spécifiquement à la fonction publique et à ses agents.

Il le fait en gelant de nouveau le point d'indice, en rétablissant la journée de carence, en augmentant la CSG sans compensation prévue à l'heure actuelle pour les fonctionnaires, en remettant en cause la revalorisation financière liée au PPCR **et notre passage en catégorie A**, en supprimant des milliers d'emplois certes très précaires mais indispensables au fonctionnement du service public, notamment d'éducation. **Au nom de l'équité il faudrait demain casser les statuts et aligner le public sur un privé précarisé.**

Les attaques contre les services et la fonction publique et celles contre le code du travail sont les deux faces d'une même politique libérale et austéritaire visant à casser des solidarités considérées comme des freins à la productivité et à baisser le coût du travail.

Pour les jeunes c'est l'assurance de lendemain encore plus difficile pour l'entrée dans la vie professionnelle.

Avec les ordonnances, les droits des femmes passent (aussi) à la trappe

Comme souvent, des textes apparemment « neutres » ont en réalité des conséquences nettes sur les inégalités. Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du code du travail : toutes ces réformes qui visaient l'ensemble des salarié.e.s ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes.

Etonnant ? Pas tant que ça. Lorsque vous proposez une réforme dans un pays comme la France, où les inégalités professionnelles sont fortes (26% d'écart de salaire), la réforme est rarement neutre ou sans effet. Soit elle aggrave la situation et augmente les inégalités, soit elle s'attaque aux inégalités et les fait reculer.

Les ordonnances rentrent dans la première catégorie. Les salarié.e.s les plus touché.e.s par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées.

Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles.

**POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES,
NE LAISSONS PAS FAIRE LA DESTRUCTION SOCIALE**

**Le SNUASFP-FSU appelle les assistantes sociales
à la mobilisation et à la grève le 12 septembre 2017
à rejoindre les actions et cortèges organisés localement**

